



FR

CONSEIL DE DIRECTION
89^{ème} session
Rome, 10-12 mai 2010

UNIDROIT 2010
C.D. (89) 9
Original: français
mars 2010

Point n° 10 de l'ordre du jour : Programme de coopération juridique

(Note préparée par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Information sur</i> • <i>le Programme de bourses de recherches</i> • <i>les mesures d'accompagnement des travaux législatifs</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Prendre note des informations du Secrétariat ; soutenir l'action du Secrétariat dans ses recherches de financement</i>
<i>Mandat</i>	<i>Programme de travail 2006 - 2009</i>
<i>Degré de priorité</i>	<i>Elevé</i>
<i>Etat</i>	<i>Activité continue</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>Rapport annuel 2009 (C.D. (89) 2) ; Mise en œuvre du Plan stratégique : C.D. (88) 9, p. 6 ; Etude LXV – Bourses exéc. 21</i>

Introduction

1. Les besoins spécifiques des pays en développement et en transition économique dans le processus de modernisation de leur infrastructure juridique, au regard des enjeux actuels de la globalisation des échanges, est au centre des préoccupations d'UNIDROIT et oriente clairement les travaux législatifs de l'Organisation ¹. Cependant, une action spécifique visant à renforcer la portée de ces travaux est autant que possible souhaitable – surtout pour une petite organisation dont les réalisations sont très insuffisamment connues –, pour donner aux destinataires concernés l'information pertinente sur l'existence et la mise en œuvre pratique de ces instruments, et fournir aussi des moyens accrus pour acquérir une expertise dans les matières concernées.

¹ Les travaux préparatoires des instruments en préparation font tous référence aux destinataires privilégiés que sont les pays en développement et en reconversion économique (en matière de financement: loi-type sur la location et la location-financement; les garanties internationales sur le matériel mobile; les Principes d'UNIDROIT; l'environnement législatif pour les marchés financiers émergents).

2. Le *Programme de coopération juridique* peut revêtir de multiples formes, le Secrétariat cherchant cependant à privilégier les activités qui ont la meilleure efficacité au regard d'un emploi très modeste, voire marginal, de ressources. L'accent est en conséquence mis sur :

- le Programme de bourses de recherches pour des juristes provenant de pays en développement et en transition économique;
- des mesures d'accompagnement des travaux législatifs par des activités d'information dans les pays membres ou non membres sur l'activité d'UNIDROIT (par l'organisation de séminaires, la promotion des contacts institutionnels ou personnels, la diffusion d'informations au travers des publications ou Internet etc.) en vue de permettre aux milieux juridiques concernés de prendre plus étroitement part aux travaux d'UNIDROIT et de retirer pleinement les avantages correspondants de cette participation;
- des activités ponctuelles d'assistance technique, le cas échéant.

I. – LE PROGRAMME DE BOURSES DE RECHERCHES 1993-2010

3. Pour le compte rendu annuel d'exécution en 2009 : voir Etude LXV - Bourses: Exéc. 21 annexé au présent document. Pour ce qui est des caractéristiques générales du Programme on rappellera ici brièvement les acquis et les moyens.

a) *Acquis*

- **Plus de 200 chercheurs** ont été accueillis à ce jour, financés en tout ou en partie par des fonds d'UNIDROIT ou de donateurs extérieurs pour des durées moyennes de 2 mois, qui ont conduit des recherches en relation avec des instruments d'UNIDROIT – ou sur le droit uniforme en général. Ce public de haut niveau tire un avantage essentiel des ressources documentaires de la bibliothèque d'UNIDROIT;
- **des avantages majeurs aux pays d'origine** ont ainsi été rendus possibles, dans le sens de la modernisation du droit, de la mise en œuvre des instruments de droit uniforme, de la formation et de la divulgation (par des articles, des avis aux Gouvernements, la mise à jour d'enseignements universitaires etc.);
- **des avantages induits pour UNIDROIT**: les anciens chercheurs constituent un réseau d'experts dans plus de 50 pays, qui renforcent la participation de pays membres dans la vie de l'Institut ou permettent d'établir des liens académiques ou institutionnels avec des Etats non membres ou avec d'autres organisations internationales, et qui ont un rôle essentiel de démultiplication de la promotion et de la divulgation des activités d'UNIDROIT ².

b) *Moyens*

4. Il faut à regret souligner que les ressources du Programme sont extrêmement modestes.

² Certains anciens boursiers se trouvent dans des positions-clés de leur Gouvernement et sont les interlocuteurs d'UNIDROIT dans leur administration. Plusieurs ont été nommés correspondants d'UNIDROIT et ont collaboré à la *Revue de droit uniforme*; nombre ont participé (y compris comme représentants de leur Gouvernement) dans des rencontres et séminaires d'UNIDROIT; l'adhésion de nouveaux Etats est facilitée par les efforts des chercheurs invités; - des contacts institutionnels ont été établis avec d'autres organisations internationales; - innombrables sont les cas de traduction d'instruments d'UNIDROIT et de diffusion de l'information les concernant dans les pays d'origine des boursiers, qui ont dans certains cas mené à la ratification de ces instruments.

- **L'allocation du Chapitre 11 du Budget:** depuis l'année 2007 elle s'élève à € 10.000, soit 0,53% des contributions statutaires des Etats membres autres que l'Italie (au lieu de 1% qui était le chiffre de référence décidé lors de la création de ce poste budgétaire – et qui devrait s'élever selon ce pourcentage à € 18.817 en 2010). Bien que cette allocation porte sur le Programme de coopération juridique en général, l'essentiel de la somme sert au financement de bourses de recherches.
- **La participation volontaire de donateurs extérieurs:** Le Secrétariat se félicite de la reprise du soutien du Gouvernement de la République de Corée à partir de 2009, de la poursuite du soutien de la *UK Foundation for International Uniform Law* et rend compte avec satisfaction du soutien des membres du Conseil de Direction d'UNIDROIT (1 bourse) et du Secrétaire Général d'UNIDROIT (1 bourse).

5. Le Secrétariat s'efforce de rationaliser au mieux les ressources disponibles, notamment en allouant des bourses partielles qui permettent aux candidats d'obtenir des financements complémentaires auprès de leur institution de tutelle. Dans ce contexte, la formule de programmes de coopération avec des institutions universitaires ou de recherche permettant l'allocation de bourses conjointes pourra être développée. Enfin, Le Secrétariat saisit cette occasion pour se féliciter de la modernisation des installations de la bibliothèque (début 2010) rendue possible grâce à l'initiative et au financement du Ministère des biens culturels du pays hôte, qui permettra d'offrir de meilleures conditions de recherches aux boursiers. Le Secrétariat se permet néanmoins de souligner aussi l'importance de maintenir à un niveau adéquat le fonds documentaire et les ressources de recherches de la bibliothèque qui sont à la base du Programme de recherches.

II. – ASSISTANCE TECHNIQUE A LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS D'UNIDROIT

6. Cette activité est développée progressivement autour des instruments législatifs d'UNIDROIT, dans le but de faciliter leur compréhension et leur application au niveau national, en ayant à l'esprit particulièrement les besoins des pays en développement ou en reconversion économique. Dans ce contexte, le Secrétariat est attentif aux synergies entre les différentes activités au sein de l'Organisation, ainsi qu'au développement d'une coopération efficace avec les Gouvernements et les organisations internationales visant à rationaliser les moyens et améliorer la qualité des initiatives.

7. En ce qui concerne l'année écoulée, on se limitera ici à rappeler des initiatives qui se trouvent présentées dans les documents correspondants aux sujets législatifs du Programme de travail : le travail d'information et d'assistance fourni dans le cadre des fonctions de dépositaire de la Convention du Cap et de ses Protocoles ; les initiatives de divulgation menées par le biais de participation des membres du Secrétariat à des rencontres et conférences ou des visites (cf. notamment les documents sur Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international et les travaux de promotion des instruments d'UNIDROIT). Les séminaires tenus dans les pays centrés sur les activités de l'Institut fournissent une occasion privilégiée de formation et de promotion des travaux de l'Organisation.

8. On mentionnera également les efforts de divulgation obtenus par la traduction, dans d'autres langues que les langues de travail d'UNIDROIT, d'instruments élaborés par l'Institut. Ces versions sont obtenues dans la plupart des cas sans coûts additionnels, grâce à l'engagement de correspondants ou de chercheurs invités et sont rendues disponibles sur le site Internet d'UNIDROIT.

* * * * *

(fin du document)



UNIDROIT 2010
Etude LXV - Bourses ; Exéc. 21
Original: français
février 2010

PROGRAMME DE BOURSES DE RECHERCHES
Compte rendu d'exécution pour l'exercice 2009

I – Références

Le Programme de bourses de recherches est au point de rencontre de deux activités d'UNIDROIT : la coopération juridique avec les pays en développement et en transition économique, et la recherche juridique dans une bibliothèque de renommée internationale dans les matières du droit privé international, au siège d'une organisation pionnière dans l'harmonisation du droit privé.

Le Programme a été lancé en 1993 et a permis d'accueillir en dix-sept années de fonctionnement plus de 200 chercheurs (fonctionnaires du gouvernement, universitaires, juges et praticiens) provenant de plus de 50 pays¹. Outre les avantages considérables pour les bénéficiaires et leur environnement professionnel dans leur pays, ce Programme a des retombées institutionnelles importantes, puisqu'il fournit à UNIDROIT des relais et des interlocuteurs souvent de très haut niveau dans les pays membres et non membres, qui contribuent très largement à un meilleur échange d'informations entre l'Institut et les milieux juridiques locaux ainsi qu'à une diffusion sur place des travaux d'UNIDROIT.

La mise en œuvre du Programme est placée sous la supervision du sous-comité des bourses constitué au sein du Conseil de Direction. A sa réunion annuelle, le sous-comité est saisi d'un compte rendu annuel d'exécution présenté par le Secrétariat, des rapports de recherches des boursiers et des candidatures présentées pour l'exercice successif².

¹ Albanie (3); Algérie (3); Argentine (10); Arménie (1); Azerbaïdjan (2); Belarus (5); Bosnie-Herzégovine (1); Botswana (1); Brésil (4); Bulgarie (4); Burkina Faso (1); Cameroun (7); Chili (3); Chine (19); Colombie (5); Congo (République de) (1); Congo (République populaire de) (1); Costa Rica (1); Côte d'Ivoire (2); Croatie (1); Rép. Tchèque (2); Égypte (3); Estonie (2); Géorgie (1); Guinée (1); Hongrie (4); Inde (4); Indonésie (6); Iran (2); Kenya (1); Lao (Rep. Dem.) (1); Lettonie (3); Lituanie (4); Mexique (2); Moldavie (2); Mongolie (2); Maroc (4); Mozambique (1); Nigeria (4); Pakistan (2); Paraguay (1); Pérou (2); Pologne (4); Roumanie (6); Fédération de Russie (15); Sénégal (2); Serbie & Monténégro (3); Slovaquie (4); Slovénie (3); Thaïlande (1); Tunisie (8); Turquie (3); Ukraine (4); Uruguay (3); Venezuela (1); Vietnam (4).

² L'allocation des bourses par le Secrétariat suit strictement les conditions posées dans chaque cas par les donateurs, ainsi que les recommandations formulées par le sous-comité des bourses, selon les critères suivants (déterminés par le sous-comité des bourses à sa session d'avril 1999) :

- a) préférence aux candidats conduisant des recherches sur les sujets qui font l'objet des activités d'UNIDROIT (réalisations passées, sujets du programme de travail actuel, droit privé au sens plus large);
- b) préférence aux candidats de niveau de troisième cycle d'études ("graduate" ou "post-graduate");
- c) objectif de réaliser la plus large distribution géographique quant aux pays de provenance des bénéficiaires;
- d) préférence aux candidats dont le projet de recherches obtiendra les plus larges applications pratiques;
- e) préférence aux candidats dont les connaissances linguistiques leur permettront de tirer le meilleur profit du matériel bibliographique disponible à la bibliothèque.

II – Financements reçus en 2009

Ce Programme a été conçu à l'origine comme devant être financé pour partie par des fonds du budget général, et principalement par des financements *ad hoc* de contributeurs volontaires.

Depuis l'année 2006 qui avait vu une progression très encourageante des financements (pour un total de 50.950 euros), l'allocation globale annuellement disponible a été de 20.926, 26.669, et 27.688,43 euros en 2007, 2008 et 2009 respectivement). Les ressources sont utilisées avec la meilleure efficacité possible, notamment par l'allocation de bourses partielles qui ont fonction d'encouragement pour l'obtention par les candidats de financements complémentaires.

Les sources alimentant le programme en 2009 ont été les suivantes :

- ❖ Budget général d'UNIDROIT, Chapitre XI : 10.000 euros (5/6 bourses)
- ❖ Contributions volontaires * :
 - ❖ La *UK Foundation for International Uniform Law* : 2 bourses.
 - ❖ Le Gouvernement de la République de Corée (qui rétablit sa participation au Programme) : 2 bourses
 - ❖ Les Membres du Conseil de Direction d'UNIDROIT à titre personnel : 1 bourse;
 - ❖ Le Secrétaire Général d'UNIDROIT à titre personnel : 1 bourse ;
 - ❖ Gouvernement de la République populaire de Chine (MOFTEC) : solde créditeur de la contribution pour le biennium 2004-2005;

III – Chercheurs en 2009

Sept chercheurs ont été accueillis provenant de six pays différents (voir la liste en ANNEXE II) qui ont été sélectionnés par le Sous-comité des bourses du Conseil de Direction, ou acceptés par le Secrétaire Général en vertu du Règlement des bourses. Pour des raisons logistiques et de programmation, une partie des boursiers reçus en 2009 ont bénéficié de financements alloués en 2008. Il est par ailleurs prévu d'accueillir sept boursiers au cours du premier semestre de 2010 avec des financements imputables à l'exercice 2009.

Les conclusions sommaires de recherches des bénéficiaires en 2009 portent témoignage du profit qu'ils ont retiré de l'opportunité de recherches qui leur a été offerte (étant entendu que ces rapports sont de nature descriptive et ne constituent pas le fruit scientifique du séjour de recherche, celui-ci – sous la forme d'articles, thèses, livres etc. – parvenant souvent plusieurs mois ou années après le retour du chercheur dans son pays). Par ailleurs, le Secrétariat pense avoir noué de nouveaux liens prometteurs pour le renforcement de liens de coopération avec des universités et institutions de recherches, et avoir utilement soutenu la promotion des instruments d'UNIDROIT en vue de leur diffusion dans les Etats.

* Les montants spécifiques ne sont pas indiqués ici, le nombre de bourses étant donné à titre indicatif. Un compte rendu détaillé est fourni à chaque donateur pour la partie se rapportant à sa contribution, accompagné du rapport de recherches des boursiers qui ont été financés. Le tableau fourni en Annexe I indique les parts relatives de contributions versées au cours de l'exercice correspondant.

IV – Promotion du Programme de bourses de recherches

Le Programme de recherches fait l'objet d'une publicité officiellement communiquée à la fin de chaque année aux Etats membres et non membres ainsi qu'à un réseau de personnes et d'institutions potentiellement intéressées. L'information complète est accessible sur le site Internet d'UNIDROIT.

Le Secrétariat s'efforce de développer avec des institutions nationales universitaires ou de recherche des bourses conjointes conformément aux objectifs de chaque institution. Une formule possible consiste à intégrer un séjour de recherches à UNIDROIT comme récompense dans le cadre du cursus universitaire de doctorat ou à l'issue d'une compétition parmi les jeunes professeurs, à financer soit conjointement, soit entièrement à la charge de l'institution associée ou d'un tiers identifié par elle.

V – Perspectives

Le Secrétariat rappelle que ce programme qui relève à la fois de la formation et de la coopération juridique, s'est affirmé aussi comme un moyen efficace de renforcer les efforts d'harmonisation de l'Organisation : à ces deux titres, il est partie intégrante de la vocation d'UNIDROIT.

Le Secrétariat forme l'espoir que les donateurs volontaires renouvelleront leur participation, et que de nouveaux donateurs se joindront au programme, afin de maintenir les capacités d'octroi de bourses à un bon niveau, et pouvoir ainsi donner accueillir dans une mesure satisfaisante les candidatures présentées et acceptées au Programme de recherches.

(fin du texte – 2 annexes jointes)

ANNEX / ANNEXE I

**UNIDROIT RESEARCH SCHOLARSHIPS PROGRAMME /
PROGRAMME DE BOURSES DE RECHERCHES D'UNIDROIT**

Sources of Funding / Sources de Financements 2007-2010

Sources of Funding / Sources de financements	Year / année *	Percentage with regard to total amount / Pourcentage au regard du montant total reçu
UNIDROIT – Chap. XI	2007	47,79
	2008	37,49
	2009	36,12
Government of the Republic of Korea / <i>Gouvernement de République de Corée</i>	2009	25,63
UK Foundation for International Uniform Law	2007	34,05
	2008	23,69
	2009	21,08
UNIDROIT Governing Council Scholarship / <i>Bourse du Conseil de Direction d'UNIDROIT</i>	2007	10,99
	2008	10,49
	2009	11,76
UNIDROIT Secretary-General's Scholarship / <i>Bourse du Secrétaire Général d'UNIDROIT</i>	2007	7,17
	2008	9,37
	2009	5,42
Reliquat des financements du Colloque de Ouagadougou (nov 2007) / Carry-over of credit balance of the Ouagadougou Colloquium (Nov. 2007) **	2008	18,93
Government of the People's Rep. China / <i>Gouvernement de la Rép. Pop. de Chine</i>	2007	p.m.***
	2008	p.m.***
Grant paid (on Nov 2002) for 2004-2005 <i>/ versement (en nov. 2002) pour 2004-2005</i>	2009	p.m.***

* The year of reference is the year in which the grant was paid; the amounts received are spent either during the year in which they were paid or in the course of the following year / *L'année de référence est celle du versement de la subvention, étant entendu que les sommes sont effectivement dépensées soit dans l'année du versement, soit durant l'année successive*

** avec le soutien des Gouvernements de la Suisse et du Luxembourg, de l' AISBL Fonds Scientifique Jean Bastin, et de l' American Foundation for International Uniform Law / funded by the Governments of Switzerland and Luxembourg, the AISBL Fonds Scientifique Jean Bastin and the American Foundation for International Uniform Law.

*** Credit balance / *solde créditeur*

ANNEX / ANNEXE II

**UNIDROIT SCHOLARSHIPS PROGRAMME – 2009
PROGRAMME DE BOURSES DE RECHERCHES D'UNIDROIT – 2009**

**Scholars hosted at UNIDROIT in 2009 with 2008 funding /
Chercheurs ayant effectué leur séjour à UNIDROIT en 2009 avec un financement imputable à 2008**

DIAKHATE Serigne Modou	Senegal	Directeur adjoint des Affaires civiles et du Sceau, Ministère de la Justice	UNIDROIT	Aspects civils et commerciaux de la lutte contre la délinquance économique et financière en vue d'une harmonisation dans l'espace UEMOA
LABORIAS Alexis Rodrigo	Argentina	Professor, Universidad Argentina de la Empresa (UADE)	UNIDROIT / Universidad Argentina de la Empresa (UADE) Joint scholarship / bourse conjointe	Enterprises and immunity from execution of sovereign States
CHI Manjiao	People's Republic of China	Assistant Professor of International Law, Xiamen University School of Law	UNIDROIT	UICC The Standard for Contract Performance: A comparative study between the Chinese Contract Law and the UNIDROIT Principles
LONG Weidi	People's Republic of China	Ph.D. Candidate, Wuhan University Researcher, Acting Editor in Chief International Law Review	UNIDROIT	International Contract Law in the Chinese Context – China's experience with CISG and PICC
BASLOGU Basak	Turkey	Ph.D. Candidate, Teaching assistant, Civil Law Department, Istanbul Bilgi University	Secretary-General's Scholarship/Bourse du Secrétaire Général	Comparative Study of Specific Performance under CISG, the UNIDROIT Principles of International Commercial Contracts and the Principles of European Contract Law
ROSIORU Felicia Catalina	Romania	Enseignante à la Faculté de droit de l'Université Babes-Bolyai, Cluj- Napoca, Avocat au Barreau	UNIDROIT / Faculté de droit de l'Université Babes-Bolyai Joint scholarship / bourse conjointe	L'influence de la dépréciation monétaire sur les restitutions en droit privé
BAMUANGAYI KALUKUIMBI Ghislain	Congo (République démocratique)	Avocat – Auditeur à l'Institut de droit communautaire (IDC) d'Abidjan, (Master II de droit communautaire africain)	UNIDROIT (partial funding / <i>financement partiel</i>)	Les obligations de sécurité des tiers et de respect de l'environnement dans les transport par route de marchandises dangereuses dans l'espace OHADA

Scholars hosted at UNIDROIT in 2010 with 2009 funding /
Chercheurs devant effectuer leur séjour à UNIDROIT en 2010 avec un financement imputable à 2009

JON Woo-Jung	Korea	Ph.D. Candidate University of Oxford	UK Foundation for International Uniform Law	Establishing an International Registration System for the Assignment of Receivables
MA Mingfei	People's Republic of China	Ph.D. Candidate Wuhan University of International Law	UNIDROIT Governing Council Members Scholarship / bourse des membres du Conseil de Direction	Legal Issues of Cross-border securities
VICTORINO Margarita Eugenia	Philippines	Associate Solicitor, Office of the Solicitor General, Makati City	Korean Government Gouvernement de la Corée	The emergence of green investors in the Asia Pacific region
HENG Wan	People's Republic of China	Student, International Law, Korea Transnational Law & Business University (TLBU)	Korean Government Gouvernement de Corée	The development of Electronic Commerce an its effect to global trade
FAN Yina	People's Republic of China	Student, International Law, Korea Transnational Law & Business University (TLBU)	Korean Government Gouvernement de Corée	The UNIDROIT Convention on Sustantive Rules for Intermediated Securities
LIANG Wenwen	People's Republic of China	PhD candidate, University of Manchester	UK Foundation for International Uniform Law	Legal Response of the United Kingdom to Intermediated Securities
ALATTRASH Amin	Palestine	Professor, Commercial Law, Arab American Universtity – Jenin, Palestine	UNIDROIT	Exent of harmony of the Palestinian Commercial law draft with CISG and the UNIDROIT Principles : Non-conformity of good as a Case Study

– end / fin –